



CNESER plénier du 11 juin 2019

Intervention SUD-Recherche-EPST sur le point « fusion INRA-IRSTEA »

SUD-Recherche-EPST étant représentatif dans les deux instituts – INRA et IRSTEA – et syndicat majoritaire à l'IRSTEA, et étant également présent dans d'autres EPST dont l'IFSTTAR, nous pensons pouvoir apporter un éclairage complémentaire aux membres du CNESER par rapport à ce qui a été présenté par l'administration. Tout d'abord nous tenons à préciser que SUD-Recherche-EPST ne s'est pas positionné pour ou contre la fusion INRA-IRSTEA d'une manière idéologique ou abstraite. Nous avons voulu essayer de prendre les choses sans *a priori*. Ce que nous regardons c'est : est-ce que ce projet de fusion apporte des réponses pour l'avenir et notamment aux problèmes de l'IRSTEA ? Nous voulons tout de même rappeler que si ce projet de fusion arrive aujourd'hui ce n'est pas simplement que le gouvernement se serait soudainement aperçu que l'on pourrait faire un « bel institut » sur l'agriculture, l'alimentation et l'environnement. Ce qui a déclenché ce projet ce sont les problèmes budgétaires de l'IRSTEA. Cela fait des années que l'IRSTEA est en situation budgétaire difficile parce que la subvention de l'Etat a toujours été historiquement sous-dimensionnée : la subvention de l'Etat (éclatée entre les ministères de la Recherche et de l'Agriculture, autre anomalie parmi les EPST) est absorbée à 92 % par la masse salariale, il ne reste que 8 % pour les dépenses de fonctionnement et le soutien de base à la recherche. Il est bien évident que cela ne peut absolument pas suffire à financer le travail de recherche¹. Les équipes de recherche de l'IRSTEA (et le Cemagref avant) ne peuvent travailler qu'à condition de trouver des ressources propres : la modique subvention de base passe immédiatement dans les charges courantes de chauffage et autres. C'est cela qui a tué l'IRSTEA. Car c'est bien de cela dont on parle aujourd'hui : de la disparition de l'IRSTEA et de son absorption par l'INRA. Les ministères de tutelle n'ont jamais voulu réduire cet écart de subvention entre l'IRSTEA et les autres EPST. Ils n'ont jamais voulu soutenir l'Etablissement. Pourtant l'IRSTEA travaille principalement pour la puissance publique, sur des thématiques environnementales. C'est un problème de fond – et pas un problème « technique » comme vous le présentez - que le ministère en charge de l'Environnement soit absent de ce processus de fusion et que la question du financement pérenne de la recherche environnementale ne soit pas résolue. ON peut en conclure que les recherches environnementales vont donc continuer à être financées sur ressources propres, sur des appels à projet au coup par coup. On connaît – et on en parlera dans ce CNESER – les conséquences néfastes du système de financement de la recherche sur appels à projets (financements aléatoires, précarisation de l'emploi...). Pour la recherche environnementale c'est uniquement là-dessus qu'on travaille à l'IRSTEA : des financements sur projets venant de différents agences de financement (AFB, agences de l'eau, ADEME) ou des directions du MTES elles-mêmes... C'est cela le quotidien des agents de l'IRSTEA : la course aux contrats. L'austérité budgétaire qui a été imposée aux EPST avec la stagnation de leur budget et encore plus aux autres ministères a fait que ça a tué la possibilité de continuer. C'est de là qu'est parti ce projet de fusion. Mais est-ce que ce projet va répondre aux problèmes posés ? Non, absolument pas...

En 2012 on a été échaudés : le Cemagref a changé de nom à grand renfort de communication pour inscrire le terme « environnement » dans son nom, mais cela n'a pas résolu le problème du financement de la recherche environnementale ni celui de la tutelle « environnement ». Et quelques années plus tard il faut trouver une autre solution...

Idem pour l'IFSTTAR : on a fusionné l'INRETS et le LCPC et quelques années plus tard, rien n'est résolu et c'est la fuite en avant vers une autre fusion...

¹ les EPST disposent en moyenne de 20 % de la subvention en crédits de fonctionnement, ce qui est déjà insuffisant

Nous nous sommes battus à chaque occasion, à chaque signature de contrat d'objectifs, pour essayer de résoudre les problèmes structurels de l'IRSTEA. Nous ne voulons pas qu'on rate encore une fois une occasion de résoudre les problèmes de fond.

C'est un drame pour les personnels, c'est une violence de voir leur institut fermé, alors qu'il n'y a pas de problème de qualité scientifique des travaux - qui ont toujours été bien évalués -, alors que les recherches menées sont essentielles pour l'avenir, pour les défis de société à relever. On ferme l'IRSTEA mais pour quoi faire ?

Ce projet de fusion n'est pas à la hauteur des enjeux. Il ne règle rien. Les ministères de tutelle se défaussent sur la direction de l'INRA pour faire fonctionner le tout. Mais aujourd'hui on sait qu'il n'y aura pas un sou de plus dans la subvention pérenne de l'Etat. Il a été décidé que cette fusion se fasse à budget constant. Il y aura éventuellement quelques petits compléments ponctuels en gestion. Mais le seul complément dont on soit assuré aujourd'hui ce sont les 4 millions d'euros donnés par le MESRI. Mais sur ces 4 millions d'euros, il y en a 2 qui servent à payer un consultant (Alixio, le même qu'à France-Télécom) pour faire la comm' et piloter le « projet fusion ». Vous voyez si c'est à la hauteur de la situation !

On parle d'accord-cadre avec le Ministère en charge de l'Environnement mais on a déjà donné à l'IRSTEA en termes d'accords-cadres, avec les financements sur projets qui ne couvrent pas les dépenses structurelles. En fait les équipes IRSTEAs vont se retrouver dans la même situation à l'INRA. Cela a été confirmé en Comité Technique conjoint par M. Mauguin, il n'y aura même pas la revalorisation des dotations de base des unités IRSTEAs pour les aligner sur celles des unités INRA. Dans cet établissement fusionné, il y aura les unités ex-IRSTEA d'un côté et les unités ex-INRA de l'autre et elles n'auront pas les mêmes dotations de fonctionnement. Voilà ce que c'est que cette fusion qu'on nous propose aujourd'hui.

La question n'est pas de savoir si on est pour ou contre la fusion dans l'abstrait. La question est de regarder quels sont les moyens affectés et quelles sont les conditions de cette fusion. Et aussi la concertation mise en œuvre. Certes il y a eu un grand nombre de réunions d'instances et de groupes de travail, mais les projets de texte sont les mêmes qu'en février, ils n'ont pas évolué d'un iota. On peut se poser la question : à quoi ont servi ces réunions ? Et vous n'attendez même pas le résultat de l'expertise préalable demandée par le CHSCT conjoint avant de prendre les décisions ! Comme nous avons essayé de le démontrer et aurons l'occasion d'y revenir plus en détail à travers les motions et amendements au projet de décret que nous avons déposés, beaucoup de choses sont à revoir dans ce projet : le gouvernement doit accepter de le remettre en chantier.

Nous souhaitons que les motions présentées au vote du CNESER par l'intersyndicale SUD-Recherche-EPST, CGT et FO soient débattues *avant* le vote sur le projet de décret de manière à éclairer le débat du CNESER. Car ce qui compte dans cette instance c'est qu'on puisse débattre sur le fond et pas uniquement sur des considérations juridiques.